

## LE PIPAME PUBLIE UNE RADIOGRAPHIE DE LA FILIÈRE EAU

La Direction générale des entreprises (DGE) et la confédération des acteurs publics et privés du secteur de l'Eau viennent de publier une étude prospective sur les conditions d'exercice des métiers de l'eau, à l'horizon 2030. L'étude du Pipame (Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économique) pilotée par la DGE, recommande notamment de favoriser le développement et le déploiement de solutions numériques appliquées au secteur de l'eau, en particulier l'intelligence artificielle, la blockchain, l'interopérabilité de la donnée et la cybersécurité.

Comme dans de nombreuses industries, la filière eau connaît depuis plusieurs années de profondes mutations. Le déploiement de nouvelles technologies impacte les conditions d'exercice des métiers traditionnels de l'eau.

Réalisée par le cabinet In Extenso Innovation Croissance, l'étude « L'Eau du futur: enjeux et perspectives pour les entreprises du secteur » s'attache à caractériser l'impact de ces transformations à l'horizon 2030.

Elle identifie pour ceci un certain nombre de défis que devront relever les acteurs de la filière. Certains concernent le petit cycle de l'eau: comment assurer la pérennité et la qualité des services d'eau et d'assainissement dans les territoires ruraux? Comment améliorer la gestion de l'eau dans les zones à forte densité? comment déployer la réutilisation des eaux usées urbaines?

D'autres concernent le grand cycle de l'eau: comment atténuer et/ou s'adapter aux effets du changement climatique sur le cycle de l'eau? Comment gérer les risques liés aux micropolluants et polluants émergents? Comment accompagner la transition écologique dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, et de l'énergie?

D'autres défis, plus transversaux, couvrent les aspects liés au financement des besoins actuels et futurs de la filière. L'étude cite la création de valeur à partir des données sur l'eau, l'accès au marché de l'innovation, et une vision plus claire des enjeux liés à l'eau justifiant des dépenses accrues.

Pour répondre à ces défis, elle identifie plusieurs familles de solutions technologiques, notamment dans le



domaine des technologies numériques et l'industrie du futur, et en privilégie quatre, jugées prioritaires.

La première concerne l'optimisation des nouveaux moyens de collecte, d'exploitation et de valorisation des données pour optimiser les investissements: en

lien avec les briques technologiques liées aux capteurs, aux robots d'inspection, à l'intelligence artificielle, mais aussi au big data et au data mining. La seconde concerne l'utilisation de nouveaux matériaux, et l'implémentation de nouveaux procédés de fabrication et de pose pour des réseaux plus durables. La troisième préconise de permettre des traitements avancés des eaux usées pour permettre leur réutilisation, leur restitution au milieu naturel, et même la production d'eau potable.

Enfin, l'étude recommande de s'orienter vers des infrastructures plus sobres en énergie et productrices de ressources: alors que le lien entre eau et énergie est appelé à s'accroître dans les années à venir, cette recommandation mise sur la capacité des infrastructures d'eau à réduire leur empreinte énergétique, tout en produisant de nouvelles ressources. Une analyse prospective de la filière à l'horizon 2030 est également proposée à travers trois scénarios d'évolution. Plusieurs recommandations ciblent enfin différents leviers sur lesquels les acteurs de la filière peuvent s'appuyer pour déployer les solutions identifiées. L'étude « L'eau du futur: enjeux et perspectives pour les entreprises du secteur », est téléchargeable à l'adresse: [https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions\\_services/etudes-et-statistiques/etudes/2019-06-25-EauDuFutur-rapport.pdf](https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/etudes/2019-06-25-EauDuFutur-rapport.pdf) ●

## RISQUE LÉGIONELLES LE TEST LEGIOLERT® OBTIENT LA CERTIFICATION NF VALIDATION DE L'AFNOR

Le test Legiolert® d>IDEXX, qui permet de dénombrer *Legionella pneumophila* de façon rapide dans l'eau sanitaire chaude et froide et dans l'eau des tours de refroidissement, vient d'obtenir la certification NF Validation par AFNOR Certification.

Cette certification de l'AFNOR fait suite à une étude menée par un laboratoire expert indépendant. L'efficacité de la méthode Legiolert a été jugée équivalente à celle imposée par la norme EN ISO 11731, utilisée dans le monde entier, et la norme NF T90-431, utilisée en France. Les résultats des essais, auxquels ont participé 14 laboratoires, ont démontré la bonne reproductibilité de la méthode et les données issues de l'étude ont ensuite été attentivement analysées par un comité d'experts, constitué de différentes parties prenantes (prescripteurs, utilisateurs (laboratoires publics, privés et industriels) et fabricants).

Le test Legiolert d>IDEXX est une méthode de détection rapide de *Legionella pneumophila*, premier agent responsable de la légionellose. IDEXX a lancé Legiolert en Europe en 2017 pour compléter son offre de tests microbiologiques de l'eau dans les bâtiments et les installations, simplifier les analyses et réduire le risque de légionellose.

« Cette reconnaissance permet aux laboratoires d'adopter une méthode qui ne s'accompagne pas de validations longues, coûteuses et laborieuses. En outre, elle n'est pas uniquement valable en France; la certification NF Validation est reconnue en Europe, et même en dehors, comme au Canada et dans des pays africains, souligne Andrew Headland, directeur associé d>IDEXX. Les avantages de Legiolert par rapport aux autres tests de culture sont sa vitesse, sa précision et sa facilité d'utilisation, attestées par plusieurs études indépendantes, ce qui peut sauver des vies ». ●